



appel de fond suite achat ancien

Par **abro59dunk**, le **27/08/2011** à **17:16**

Nous sommes actuellement dans l'attente de la signature et de la remise des clefs de la maison prévu pour la date du 27/09/11.

Cependant le clerc de notaire a fait une erreur de date pour l'appel de fond ce qui fait qu'elle a réceptionné la totalité du montant de l'opération en date du 25/08/11 au lieu du 20/09/11.

De ce fait nous devons commencer à payer des intérêts intercalaires à partir du 5 octobre d'environ 250 € et l'échéance pleine en date du 5 novembre 2011.

Suite à cette erreur, tout à été décalé d'un mois soit début des intérêts intercalaire a partir de septembre et l'échéance pleine en octobre.

1 ere question : Le notaire a -t-il le droit de faire l'appel de fond sans notre accord.

2 °) y a t-il des délais legaux pour faire appel de fond.

3°) Avons nous des recours en cas d'anomalie du déblocage des fonds

Dans l'attente d'une réponse de votre part,
Cordialement